

#1503-1D
JUILLET 2025
snalc.fr

snalc

ÉCOLE

... CARTE SCOLAIRE
... ÉCOLE INCLUSIVE

L'ÉCOLE EST UN INVESTISSEMENT

RECLASSEMENT HORS CLASSE ET CLASSE EXCEPTIONNELLE : QUEL SERA VOTRE SALAIRE ?



Les promotions de grade sont toujours établies au 1^{er} septembre de l'année de promotion. Elles nécessitent un reclassement qui tient compte de l'échelon détenu dans le grade précédent. Pour vous permettre d'y voir plus clair, le SNALC vous propose des tableaux indiquant les montants perçus à l'occasion de chaque promotion de grade :

Reclassement après passage à la **HORS CLASSE**

<https://snalc.fr/wp-content/uploads/SNALC-reclassement-CERT-HORS-CLASSE.pdf>

Reclassement après passage à la **CLASSE EXCEPTIONNELLE**

<https://snalc.fr/wp-content/uploads/SNALC-reclassement-CERT-CLASSE-EX.pdf>

SOMMAIRE QU #1503-1D

- | | | |
|--|---|---|
| 4 Les vacances d'été, parenthèse de sérénité ? | 6 Évaluations d'écoles : beaucoup de bruit pour rien | 8 Former à la vérification d'images : un enjeu éducatif majeur à l'ère numérique |
| 5 Effectifs du primaire en baisse : un maillage territorial à repenser | 7 L'école inclusive en 2025 | 9 Les spécificités de l'Affection de Longue Durée (ALD) |
| 5 Pénurie de remplaçants : la situation s'aggrave | 7 Les PAS ne sont pas la solution | 10 Vacances scolaires : le calendrier pour 2025-2026 |
| 6 Le pilotage pédagogique : nouvelle peau de banane pour les directeurs | 8 Un bilan de la Cour des comptes biaisé aux entournures | 10 Ne l'oubliez pas |

snalc

4, RUE DE TRÉVISE
75009 PARIS

Nous écrire (académies, mensualisés, changements, codes, reçus fiscaux...) :
snalc.fr, bouton « CONTACT »

Directeur de la publication
et responsable publicité :
Jean-Rémi GIRARD

Rédacteur en chef :
Marie-Hélène PIQUEMAL
quinzaine@snalc.fr

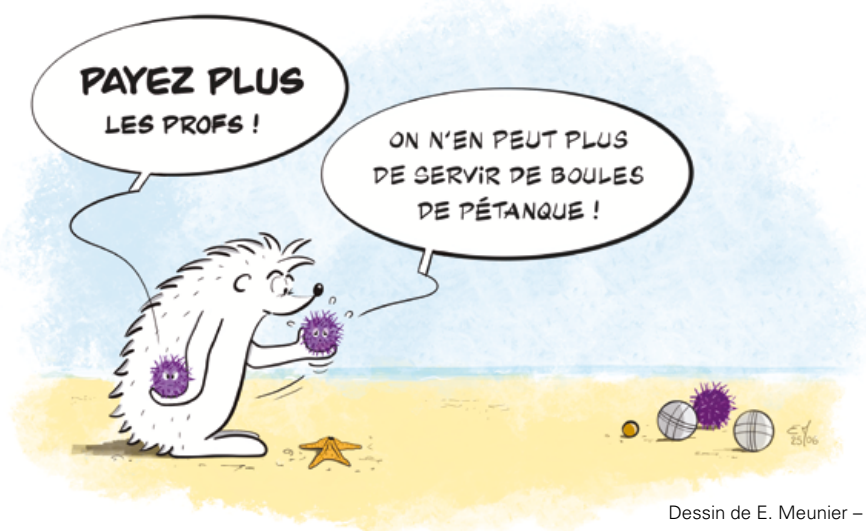
Crédit photo couverture :
©Alrasyiqin

Mis en page et imprimé en France par
l'imprimerie **Compédit Beauregard** s.a.
(61), labellisée Imprim'Vert,
certifiée PEFC

Dépôt légal 3^e trimestre 2025
CP 1025 S 05585 – ISSN 0395 – 6725
Mensuel 14 € – Abonnement 1 an 125 €.

DESSIN DU MOIS

VIVE LES VACANCES !



Dessin de E. Meunier – SNALC

Le président national,
Jean-Rémi GIRARD



L'ÉCOLE EST UN INVESTISSEMENT

Anticiper. Un verbe peu connu dans notre pays, visiblement, puisque l'État semble découvrir l'existence d'épisodes caniculaires alors que les personnels sont déjà en train de les vivre. Heureusement, les réponses sont à la hauteur : un e-mail de conseils dont la moitié ne sont pas applicables, et un numéro vert.

Que fait-on pour anticiper les épisodes caniculaires ? Pour adapter les conditions de travail des personnels ? Rien. Ces épisodes vont pourtant se multiplier et s'intensifier, et l'État a des responsabilités qu'il s'est lui-même fixées par décret.

Le SNALC, qui alerte depuis longtemps sur la question, revendique donc un plan avec des réponses à court et moyen termes. À court terme, organiser en amont le dialogue rectorat/préfet/collectivités pour fabriquer un vrai plan canicule, avec identifications de locaux pouvant nous accueillir dans des conditions normales, ou, à défaut, les modalités de fermeture et d'accueil des élèves. À court terme également, créer ces fameuses salles fraîches dans toutes les écoles. Et oui, cela passe par de la climatisation. Rappelons que personne n'est choqué à l'idée de chauffer quand il fait trop froid : il va falloir s'habituer à l'idée qu'il faut trouver des moyens efficaces pour rafraîchir quand il fait trop chaud. Le Ministère est d'ailleurs capable de climatiser la salle où il réunit les instances. À court terme toujours, réaliser et faire réaliser les diagnostics énergétiques de l'ensemble des locaux : seuls 7 % actuellement disposent d'un DPE. Cela permettra de remplacer ou d'installer les équipements nécessaires.

À moyen terme, lancer un grand plan de rénovation, voire dans certains cas de reconstruction. Il ne s'agit pas ici de dépenses, mais bien d'investissements. Placer les personnels et les élèves dans des situations où il est impossible d'en-

seigner et d'apprendre, ce n'est pas une bonne politique.

Au-delà de cette question climatique, le SNALC rappelle que notre institution est toujours en crise, que les chiffres de recrutements ne sont toujours pas bons, que l'école inclusive se fait toujours au rabais, et qu'au niveau des rémunérations, 2025 est une année blanche pour les professeurs des écoles. Là aussi, souvenons-nous que l'École n'est pas une dépense, mais un investissement.

Le SNALC ne l'oublie jamais, et c'est pour cela que nous avons, nous, anticipé. En parlant des rémunérations alors que personne n'en parlait. En développant le secteur des conditions de travail pour nos adhérents. En nous munissant d'une cellule juridique efficace et en créant un partenariat avec un cabinet d'avocats. En signalant, dès le milieu des années 2010, que la politique de l'école inclusive, mal menée et malmenant personnels comme élèves, allait créer beaucoup de souffrance. En prévoyant que la loi Rilhac n'allait conduire qu'à un alourdissement de la charge de travail des directions d'école. Chaque fois, nous avons eu raison. Car nous faisons les bonnes analyses et proposons des solutions très valables. En choisissant le SNALC, vous faites le choix d'un syndicat non seulement humaniste, mais aussi efficace pour vous accompagner dans toutes les étapes de votre carrière. Un syndicat qui sait qu'un professeur des écoles n'est pas une dépense, mais un investissement.



LES VACANCES D'ÉTÉ : PARENTHÈSE DE SÉRÉNITÉ ?

Par **Christophe GRUSON**, secrétaire national du SNALC chargé du premier degré et **Véronique MOUHOT**, SNALC premier degré

L'année scolaire 2024-2025 s'est achevée dans une atmosphère lourde et étouffante : températures extrêmes dans les classes, remise en cause des rythmes scolaires, déploiement des PAS, fermetures de classes, pilotage « loi Rilhac », évaluations d'école stériles ...

La sérénité a bel et bien disparu de nos écoles, de nos classes, de notre quotidien de professeur des écoles. Même à l'approche de la fin d'année, les sourires se sont effacés. Pourtant, il n'y a pas si longtemps, la fête d'école, qui marquait l'arrivée du mois de juillet, du soleil et des vacances, suscitait un réel regain d'énergie chez les professeurs des écoles. Désormais perçue le plus souvent comme une contrainte (investissement, horaires, problèmes de sécurité etc.), la fête d'école ou la kermesse est parfois purement et simplement abandonnée par les équipes pédagogiques. Rien d'étonnant quand on sait le temps qu'un profes-

seur consacre à l'école, bien au-delà de ses obligations réglementaires de service. Combien de temps avons-nous encore donné cette année à l'école sans contrepartie ? Combien de réunions, de temps passé après la classe, de sorties, de voyages, d'attentes de parents retardataires, de convocations abusives émanant de l'institution ? Tous ces moments grignotent, jour après jour, notre vie privée déjà largement altérée par un stress professionnel grandissant.

Pour le professeur des écoles, il faut désormais faire sans cesse des concessions et fournir des efforts trop souvent à sens unique. Face aux défaillances d'un

système responsable de l'échec scolaire, et pour maintenir un minimum de qualité dans une école constamment confrontée aux absurdités des réformes incessantes, l'enseignant n'a d'autre choix que de prendre sur lui et de s'adapter en permanence.

Le niveau des élèves continue de baisser, l'inclusion continue d'être trop souvent synonyme de souffrance, l'enseignant continue d'être de moins en moins considéré, le Ministère continue d'ignorer les difficultés de la profession. Une lassitude pesante enveloppe notre quotidien. Loin des fins d'année légères et conviviales d'autrefois, la dernière période scolaire est devenue pour tous interminable et éprouvante.

Doit-on s'étonner de la désaffection pour ce métier ? La maltraitance professionnelle, l'infantilisation à outrance et les heures de travail impayées sont une réalité. Depuis des années, notre institution dégrade nos conditions d'enseignement, réduit chaque jour un peu plus notre liberté pédagogique, remet en cause nos droits et nous subtilise des milliers d'euros. Il ne manquerait plus maintenant qu'elle nous vole nos vacances...

Le SNALC continuera de contrecarrer projets et rapports délétères et de se battre pour une profession essentielle à l'avenir de notre société.



EFFECTIFS DU PRIMAIRE EN BAISSSE : UN MAILLAGE TERRITORIAL À REPENSER

Par **Christophe GRUSON** et **Véronique MOUHOT**, SNALC premier degré

La baisse démographique oblige à des opérations de carte scolaire de plus en plus fréquentes : fusions, fermetures ou primarisations d'écoles, RPI, TER,... Auditionné en avril 2025 par des sénateurs, le SNALC a soulevé les nombreuses problématiques inhérentes à la carte scolaire dans le premier degré, entre priorités nationales multiples (dédoubléments en éducation prioritaire, plafonnements en GS-CP-CE1, scolarisation des TPS, ruralité, école inclusive...), optimisation recherchée des moyens humains et matériels, et pressions politiques diverses.

LA GÉNÉRALISATION DES ÉCOLES DU SOCLE ? NON !

La baisse du nombre de naissances impacte les effectifs d'élèves et cela se poursuivra jusqu'en 2029¹. Le maillage territorial est certes un enjeu majeur pour que l'école publique puisse être accessible à tous les élèves. Mais généraliser des « écoles du socle »² n'est pas une option pour le SNALC. Les initiatives de regroupement entre classes de primaire et de collège peuvent offrir des opportunités intéressantes, notamment en termes d'optimisation des ressources, de coordination pédagogique et de maintien d'une offre scolaire en milieu rural. RPI, RPC et TER fonctionnent d'ailleurs très bien quand tout a été bien pensé, dans la concertation. Face à des stratégies seulement compatibles et budgétaires, le SNALC met en avant une approche respectueuse de tous les territoires, centrée sur le bien-être de tous et la réussite des élèves.

PRIVILÉGIER LE QUALITATIF ? OUI !

Face à la baisse démographique, le SNALC propose une approche qui privilégie :

- la préservation des écoles de proximité pour maintenir le lien social et le dynamisme des territoires ;
- l'amélioration des conditions d'apprentissage grâce à des effectifs réduits et un accompagnement renforcé ;
- une gestion équitable et concertée, respectueuse des spécificités locales et des enjeux écologiques ;
- une carte scolaire plus juste, loin des considérations politiciennes, basée sur des données plus précises pour chaque école (cours multiples, nombre d'élèves en inclusion ou EBEP, fiches SST,...).

Pour le SNALC, il est indispensable de tirer avantage de la baisse démographique pour à la fois renforcer notre système éducatif et revitaliser les territoires.



1. Yannick Croguennec, 2025, « Prévisions d'effectifs d'élèves du premier degré : la baisse devrait se poursuivre jusqu'en 2029 », Note d'Information, n° 25-12, DEPP. <https://doi.org/10.48464/ni-25-12>
2. <https://www.education.gouv.fr/groupe-d-etudes-et-d-expertise-ecole-du-socle-6968>

PÉNURIE DE REMPLAÇANTS : LA SITUATION S'AGGRAVE

Par **Mélanie DELDYCKE**, SNALC premier degré

La fonction de remplaçant¹ reste financièrement attractive pour beaucoup de PE. Or, obtenir un poste de brigade au mouvement n'est plus si simple, surtout si l'on recherche une spécialité (en REP+ ou sur formation continue). Malheureusement, ces spécialités convoitées sont amenées à disparaître au profit d'une généralisation des titulaires départementaux ou TD, bien plus pratiques à répartir sur tout type de remplacements à l'échelle départementale.

Consigne a été donnée par le Ministère : créer des postes de brigade dès 2025 s'impose ! Mais ceci, sans moyens donnés en plus, tout en répondant aux multiples priorités ministérielles. Le constat est unanime : des classes restent sans professeur ; les parents d'élèves s'insurgent ; les élèves sont répartis dans d'autres classes ; des PE se voient refuser leurs demandes d'ASA pour rendez-vous médicaux et vont travailler malades ; l'administration doit pallier les départs en retraite en cours d'année ou les congés maladie à échéance indéterminée... Lorsque des DSDEN sont amenées à imposer une fraction de remplacement maladie aux titulaires de secteur, on s'aperçoit qu'on a atteint les limites.

Le manque de remplaçants impacte également les décharges de direction des écoles de 3 classes ou moins, les 6 à 12 journées fractionnables étant souvent assurées par des brigades (spécifiques ou pas). De fait, des directeurs de petites écoles ne bénéficient pas du quota de décharge auquel ils ont droit, les brigades se trouvant réquisitionnées sur des remplacements jugés impératifs.

Dans certains départements, la tendance est à la suppression des spécialités des postes de brigade : cela commence par les BDFC et devrait se poursuivre avec les brigades REP+ ou ASH.

L'objectif du Ministère est simple et répond à la préconisation du **rapport**

sénatorial de juin 2025² : créer de nouveaux postes de remplaçants à la marge, tout en supprimant les spécificités, afin de mutualiser la fonction à l'échelle départementale.

Le SNALC refuse la disparition des spécificités des postes de remplaçants et demande la création de postes de brigades sur l'ensemble du territoire afin d'assurer la continuité pédagogique du service public et de permettre aux PE de se soigner.

1. <https://snalc.fr/dossier-special-remplacants/>
2. <https://www.senat.fr/notice-rapport/2024/r24-730-notice.html>

LE PILOTAGE PÉDAGOGIQUE : NOUVELLE PEAU DE BANANE POUR LES DIRECTEURS

Par **Christelle TRAPPLER**, SNALC premier degré

Déjà chargés de nombreuses et très diverses nouvelles tâches estampillées par la loi Rilhac, les directrices et directeurs sont considérés, semble-t-il, comme exceptionnellement doués de talents innés : les voilà désormais déclarés responsables du pilotage pédagogique de leur école et garants de bonnes pratiques pédagogiques. Le SNALC décortique les enjeux et les limites de cette nouveauté.

Le premier constat qui s'impose est que, sur le terrain, les directrices et directeurs n'ont pas attendu la publication du nouveau référentiel métier pour mettre en place ce nouveau pilotage. Voilà déjà un moment qu'ils sont à l'initiative des projets et analysent avec les équipes les résultats des évaluations nationales : la pression des résultats est déjà là.

Or, ce néo pilotage pédagogique pose problème à plusieurs égards.

Pour commencer, il positionne d'emblée le directeur en position de « détenteur du savoir » au sein de son équipe, ce qui ne va pas de soi et portera préjudice au maintien de bonnes relations entre collègues. On imagine aisément les difficultés d'un directeur enseignant au cycle 3 depuis des années, chargé de conseiller pédagogiquement les collègues de cycle 1 sur d'éventuels nouveaux programmes...

L'équilibre relationnel déjà fragile au sein des équipes risque d'être fortement mis à mal.

Ensuite, le directeur est amené à endosser des rôles dévolus aux IEN et aux conseil-

lers pédagogiques dont on peut légitimement questionner l'avenir. À quoi bon continuer à décharger d'enseignement des CPC si l'on peut confier la formation et le contrôle pédagogique des PE aux directrices et directeurs ?

Enfin, ce pilotage accroît considérablement la charge de travail des directeurs, sans aucune contrepartie, allégeant au passage celle des IEN.

Pour le SNALC, il est impératif de préserver les missions et les rôles de chacun dans l'intérêt de tous. Or, plutôt que d'alléger les tâches, l'Institution en rajoute aux directeurs. Ce pilotage renforcé sera scruté à la loupe lors des évaluations de direction et va devenir une nouvelle peau de banane pour les directrices et directeurs.



ÉVALUATIONS D'ÉCOLES : BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN

Par **Bertrand FISSON-BLACKWELL** et **Mélanie DELDYCKE**, SNALC premier degré

Le SNALC a interrogé un panel de directeurs et directrices au sujet des évaluations d'école. L'exercice a démontré ce que dénonce le SNALC depuis 2021 : ces évaluations font beaucoup de bruit pour rien, générant des améliorations mineures et un travail énorme par rapport à la plus-value réalisée. Voici les quelques remontées récurrentes.

UN EXERCICE CHRONOPHAGE

Préparation des visites, réunions, création puis analyse des questionnaires des parents alourdissent considérablement des emplois du temps déjà chargés. De plus, le sentiment d'une charge de travail inéquitable générerait de nouvelles tensions dans les équipes, les enjeux n'étant pas les mêmes pour tous.

LES LIMITES DU QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX PARENTS

Les réponses des parents, évaluateurs de l'école, sont tronquées : les répondants restent soit les parents investis, soit les parents mécontents et cela ne correspond pas à un panel représentatif. Certaines questions sont parfois imposées aux équipes pédagogiques avec des demandes de renouvellement ou de prolongation des délais de réponses.

DÉVALORISATION DES FORMATIONS CONTINUES

Pour respecter le cahier des charges des évaluations d'école, des heures de formation – dans les 18 h de formation continue et d'animation pédagogique – ont été tantôt réduites, tantôt remplacées.

DES ÉVALUATEURS AUX RAPPORTS NORMÉS

Les questions posées aux équipes par les évaluateurs semblent davantage relever de l'idée qu'il faille remplir un rapport-type plutôt que de résoudre les problèmes rencontrés, comme ceux relatifs aux bâtis ou aux personnels, et qui pourraient être bien plus utiles aux collègues.

UN BILAN PLUS QUE MITIGÉ

En dépit du temps consacré, ces évaluations n'ont ni enrichi, ni modifié les pra-

tiques des collègues (ou alors à la marge). Les partenaires n'ont ni mieux, ni plus rapidement pris en compte les dysfonctionnements repérés. Les parents ne se sont pas plus investis.

Pour le SNALC, il s'agit encore d'un exercice de communication plutôt que d'un véritable plan d'action concret¹. À l'issue des évaluations, le sentiment unanime des directeurs est qu'une fois que les problèmes ont été identifiés, « ils n'ont plus qu'à », avec une bienveillance de mise qui, *in fine*, servira à accroître la pression et le contrôle.

1. <https://snalc.fr/evaluation-des-ecoles-derriere-le-rapport-flatteur-la-realite/>

L'ÉCOLE INCLUSIVE EN 2025

Par **Xavier PÉRINET-MARQUET**, SNALC premier degré

Tout va formidablement bien en ce qui concerne l'école inclusive... Si on en croit la communication ministérielle. La seule nouveauté concerne la généralisation des PAS, là aussi dans la joie et la bonne humeur. Le SNALC n'a évidemment pas du tout la même lecture de la situation.

Le Ministère qui poursuit une politique quantitative se félicite d'inclure plus d'élèves en situation de handicap en classes ordinaires que les années précédentes et y voit la preuve irréfutable que tout va bien. Un axiome que l'on est prié de ne pas questionner. La réalité est tout autre. On a substitué une inclusion qualitative à une inclusion quantitative à l'économie, qui ne sert que la communication politique.

Dans les classes, la réalité est l'augmentation constante de demandes d'individualisation de la pédagogie pour permettre l'inclusion d'élèves ayant besoin de soins et/ou de rééducations dont ils ne bénéficient pas, les enseignants étant alors

chargés de pallier des besoins très spécifiques par la grâce de la différenciation pédagogique, recette miracle de l'Institution à toutes les difficultés. Il s'agit bien sûr d'un mensonge. De plus en plus d'élèves ayant une notification pour une orientation en établissement spécialisé n'y ont pas de place et les enseignants doivent se débrouiller. Parallèlement, les aides humaines sont de plus en plus collectives et de moins en moins individuelles, réduisant d'autant le peu d'aide disponible.

Bien loin de la communication satisfaite du Ministère, la situation continue au contraire à se dégrader dans les classes. Si des inclusions sont possibles et réalisables, et le SNALC s'en félicite, les

inclusions complexes, voire impossibles, continuent d'augmenter depuis plus de dix ans dans un contexte où les places dans l'enseignement spécialisé sont en diminution alors que, en même temps, les moyens en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent sont également très insuffisants.

Mais ce n'est pas grave pour nos décideurs, car, *in fine*, au nom de l'inclusion, ce sont les enseignants qui se débrouillent et à qui l'on fait porter la responsabilité des souffrances et échecs de cette gestion du handicap au rabais. Le SNALC ne l'acceptera jamais et continuera à le dénoncer.

LES PAS NE SONT PAS LA SOLUTION

Par **Sylvie CAZAUX**, SNALC premier degré

Les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) ont été expérimentés dès 2024 dans quatre départements. Depuis, le Ministère n'a eu de cesse, à grands coups de communication, de pousser à la généralisation de ces pôles censés permettre une meilleure prise en compte des « besoins éducatifs particuliers de l'enfant, notamment de l'enfant en situation de handicap ». Or, ces dispositifs – déclinés différemment dans les 4 départements – sont loin d'être aussi mirobolants que ce que l'on essaie de nous faire croire...

Alors qu'un bilan officiel des 4 préfigurations PAS se fait attendre, celui des enseignants qui les ont éprouvés est plus que mitigé. Ainsi, les PE qui ont accepté un poste de coordonnateur PAS déplorent un manque de moyens

(financiers, en personnel et en temps) et de formation pour mener à bien leurs missions. Leur recrutement questionne également : candidature sur entretien ou non, poste réservé aux PE spécialisés ou non, renouvellement automatique sur le poste ou non, perte du poste précédent ou non... La seule constante semble être un tâtonnement systématique !

Quant à ceux qui ont vécu – et pour certains subi – l'intervention du PAS dans leur classe, le constat va d'une déception totale à une satisfaction relative. En effet, des tensions ont émergé entre des membres du PAS et des PE, quand les injonctions

ont remplacé la concertation qui aurait dû prévaloir ou que les recommandations non mises en place ont viré aux reproches dénonciateurs. D'aucuns ont regretté des interventions ponctuelles ou des conseils inopérants. Par ailleurs, les familles pouvant solliciter le pôle en toute autonomie, certains PE ont vu le PAS s'inviter en classe, sans qu'ils l'aient convié au préalable.

De son côté, le SNALC s'oppose à ce dispositif qui dégradera davantage l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

En outre, dans un contexte de restrictions budgétaires, les postes dédiés aux futurs PAS seront assurément prélevés sur les moyens existants : opérations de carte scolaire difficiles et déperdition d'enseignants spécialisés en poste devant élèves sont à prévoir.

Enfin, lorsque les familles s'en seront pleinement saisis, les PAS seront assurément débordés, laissant élèves et PE en difficulté.

©freepik



UN BILAN DE LA COUR DES COMPTES BIAISÉ AUX ENTOURNURES

Par **Véronique MOUHOT**, SNALC premier degré

Le 20 mai 2025 est paru le rapport de la Cour des comptes « **L'enseignement primaire : une organisation en décalage avec les besoins de l'élève** »¹. Le SNALC apporte son éclairage en revenant sur des constats lacunaires et des recommandations hors sol – mais sous le prisme de la communication gouvernementale – censés améliorer le bien-être et la réussite des élèves.

La Cour des comptes pointe que 40 % des élèves de 6^e en grande difficulté scolaire appartiennent au groupe d'élèves ayant l'IPS le plus bas et que notre école amplifie le **déterminisme social**, en dépit des moyens mis sur les dédoublements en éducation prioritaire. Le SNALC rappelle que la refonte de la carte de l'éducation prioritaire se fait attendre et que beaucoup d'écoles « orphelines » mériteraient également les dédoublements.

Afin de **développer l'attractivité**, notamment dans les zones déficitaires, la Cour préconise de favoriser la mobilité géographique. Sur ce point, le SNALC est d'accord, mais reste à savoir comment. Rien n'est écrit sur la réforme de la formation initiale avec son **engagement/emprisonne-**

ment de 4 ans², la non-revalorisation des salaires de l'ensemble des enseignants, le dépassement des ORS, la maltraitance subie par notre profession, etc., qui font malheureusement encore pencher la balance vers la désaffection du métier.

L'apologie de la semaine de **4,5 ou 5 jours est de retour**, même si les rapporteurs reconnaissent que la semaine de 4 jours est redevenue la « règle » (alors que c'est plutôt la norme, les 4 jours étant, hélas, un régime dérogatoire). Le tollé suscité par l'évocation du retour de la semaine de 4,5 jours n'aura donc pas suffi. La volonté exprimée par les familles, les élus, les professeurs est essuyée du revers d'une page de ce rapport. Oublions que le fonds de soutien aux activités périscolaires a

été abrogé pour la rentrée 2025³ et que le temps de l'élève en collectivité est toujours resté aussi long, voire s'est allongé, lorsque les 4,5 jours étaient de rigueur.

Le SNALC, s'il élude l'idée saugrenue de créer des **contrats d'objectifs et de moyens négociés avec des directeurs d'école**, recommande cependant la lecture éclairante, quel que soit le point de vue du lecteur, de ce rapport qui fait incroyablement l'impasse sur l'école inclusive.

1. <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-05/20250520-Enseignement-primaire.pdf>
2. <https://snalc.fr/formation-initiale-lentetement-du-pompier-pyromane/>
3. <https://snalc.fr/abrogation-des-subsidations-periscolaires-un-pas-vers-la-generalisation-des-4-jours/>

FORMER À LA VÉRIFICATION D'IMAGES : UN ENJEU ÉDUCATIF MAJEUR À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Par **Sylvie CHIARIGLIONE**, membre du Bureau national du SNALC

Dans un monde où la guerre de l'information fait rage, l'éducation à la vérification des images devient cruciale.

La **lettre EduNum d'avril 2025** s'est intéressée à la prolifération de fausses informations, véhiculées par des images manipulées et amplifiées par des intelligences artificielles représentant une menace directe pour les démocraties et la stabilité des débats publics. Dans ce contexte de désinformation numérique massive, les élèves doivent être formés à développer un esprit critique face à la manipulation visuelle.

En EMI, il ne s'agit plus seulement de distinguer les images vraies des fausses. Il faut apprendre à évaluer la fiabilité des sources et à garder une certaine distance face à la multitude de contenus souvent générés par IA.

Dès le cycle 3, des initiatives pédagogiques permettent aux élèves de se familiariser avec ces enjeux : analyser des images d'un écoquartier en Suède, démonter une vidéo virale de robots-soldats en découvrant les effets spéciaux qui la rendent fausse par exemple. La recherche d'image inversée avec des

outils comme Google Lens ou InVID permet aux élèves de retrouver l'origine d'une image et de respecter les droits d'auteur. Les démarches interdisciplinaires enrichissent les apprentissages. L'analyse de photographies satellites est envisagée.

Les séquences dédiées à la critique des IA se multiplient avec création de chartes d'utilisation responsables ou production d'infocollages illustrés par IA pour comprendre comment ces outils manipulent l'opinion. Des cours de SNT approfondissent la question des photographies numériques, en abordant des techniques comme les filigranes anti-IA et le hachage des images.

Cette approche est complétée par une sensibilisation aux aspects éthiques et juridiques. Des outils comme Pix permettent aussi d'orienter les élèves dans la structuration de leurs compétences numériques, qu'il

s'agisse de création, d'analyse ou de publication d'images.

Des projets tels que l'Open Source Intelligence enseignant à croiser les sources et mener des enquêtes sur des données ouvertes, participent activement au fact-checking.

Selon Denis Teyssou, journaliste à l'AFP, les « trucages hyperréels » créés par l'IA brouillent les frontières entre réalité et fiction, un phénomène qui requiert une vigilance accrue.

Le SNALC soutient pleinement ces travaux qui permettent aux élèves de se préparer à un monde de plus en plus complexe et interconnecté.



LES SPÉCIFICITÉS DE L'AFFECTION DE LONGUE DURÉE (ALD)

Par Julien LEFEBVRE, SNALC premier degré



Les maladies qui nécessitent un traitement prolongé sont considérées comme des « Affections Longue Durée » (ALD). Le SNALC détaille les particularités de leur prise en charge.

QU'EST-CE QU'UNE ALD ?

Une ALD est une maladie grave et/ou chronique nécessitant un traitement long, régulier et coûteux. C'est le médecin traitant qui prescrit toute demande de prise en charge.

Selon la ou les pathologies, l'ALD est considérée comme exonérante ou non exonérante¹.

- Les **ALD exonérantes** sont graves, invalidantes et chroniques ou appartiennent à la liste ALD 30 (diabète de type 1 et 2, sclérose en plaque, VIH, dépression récurrente, tumeur maligne (cancer), polyarthrite rhumatoïde évolutive,...).
- Une **ALD non exonérante** est une maladie grave nécessitant une interruption de travail et/ou des soins continus pour une durée prévisible supérieure à 6 mois, mais sa prise en charge par l'Assurance Maladie n'est pas totale. Il n'existe pas de liste détaillant les ALD non exonérantes.

LES AVANTAGES DE LA PRISE EN CHARGE DE L'ALD

Une fois l'ALD reconnue, l'agent public bénéficie des remboursements liés à la prise en charge des soins notamment lorsque les traitements sont coûteux, et peut aussi ne pas avoir de **jours de carence supplémentaires**.

Le jour de carence² et l'ALD

L'ALD fait partie de l'une des 7 exceptions au jour de carence. Plus précisément, en cas d'ALD, on ne doit supporter qu'un **jour de carence tous les 3 ans**³.

Quelques conseils pratiques :

Dans un premier temps, je m'assure que le médecin a bien coché la case « En lien... » sur l'arrêt de travail.

Ensuite, deux cas se distinguent :

- Je suis fonctionnaire. Dans ce cas, je transmets les volets 2 et 3 à l'administration et je conserve le volet 1 de l'arrêt de travail.
- Je suis contractuel. Je transmets à l'administration une copie du volet 2 et le volet 3, et les deux premiers volets à la CPAM. Par ailleurs, je conserve une copie du volet 2 de l'arrêt de travail.

Enfin, dans les deux cas, je vérifie mon bulletin de paye et, en cas de problème, je contacte le SNALC et mon gestionnaire pour réclamer mon dû.

Exemples de situation où cette exception au jour de carence peut être utile :

- Je tombe facilement malade à cause de ma pathologie (immunodépression par exemple). Pour mon premier congé de maladie ordinaire, je subis un jour de carence. Ensuite, pendant 3 années, je n'ai plus de jour de carence.
- Je dois aller à l'hôpital de jour tous les mois pour suivre un traitement. Pour ma première hospitalisation, un jour de carence s'applique. Ensuite, pendant 3 années, plus de jour de carence.



Prise en charge des transports en cas d'ALD

Qu'elle soit exonérante ou non, l'ALD donne droit à la prise en charge des transports par l'Assurance Maladie, qui sont remboursés à 55 %, et jusqu'à 100 % dans certains cas (cf. la partie « **Combien et comment vous faire rembourser** »⁴), et pour éviter les mauvaises surprises, voir la partie « La franchise médicale sur les transports » de ce même lien).

Les remboursements de vos soins en cas d'ALD

En cas d'ALD exonérante seulement, les montants des soins seront en grande partie pris en charge par l'Assurance Maladie. Plus précisément, il reste à charge 2 € de participation forfaitaire par consultation, 1 € par boîte de médicament, 20 € par jour d'hospitalisation et les dépassements d'honoraire.

VERS LA FIN DE L'ALD

L'ALD est accordée pour une durée limitée. À la fin de cette période, le médecin peut faire une demande de renouvellement si nécessaire, et ce, plusieurs fois, tant que votre état de santé le justifie. Il est important de bien évaluer sa situation pour connaître ses droits et ses remboursements. Le SNALC conseille et accompagne ses adhérents atteints d'une affection longue durée dans leurs démarches auprès de l'administration.

1. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34068>

2. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13861>

3. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000041979774/

4. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2951>



VACANCES SCOLAIRES : LE CALENDRIER POUR 2025-2026

Par **Marie-Hélène PIQUEMAL**, vice-présidente du SNALC

Le calendrier scolaire 2025-2026 a été fixé par un arrêté paru au *Journal officiel* le 8 décembre 2022.

	Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles	Corse
Rentrée des enseignants	Vendredi 29 août 2025			Lundi 1 ^{er} septembre 2025
Rentrée des élèves	Lundi 1 ^{er} septembre 2025			Mardi 2 septembre 2025
Vacances de la Toussaint	Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025			
Vacances de Noël	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026			
Vacances d'hiver	Du samedi 7 février au lundi 23 février 2026	Du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026	Du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026	Du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026
Vacances de printemps	Du samedi 4 avril au lundi 20 avril 2026	Du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026	Du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2026	Du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026
Vacances d'été	Samedi 4 juillet 2026			

Jours fériés à date mobile :

- **Lundi de Pâques** : 6 avril 2026 (Vendredi Saint : 3 avril en Alsace-Moselle).
- **Jeudi de l'Ascension** : 14 mai 2026.
Les élèves n'auront pas classe le vendredi 15 mai 2026 et le samedi 16 mai 2026.
- **Lundi de Pentecôte** : 25 mai 2026.

Corse : La journée du 8 septembre 2025 sera fériée.
La journée du 8 décembre 2025 sera banalisée.

DROM-COM : <https://snalc.fr/calendrier-scolaire-2025-2026/>

AVANTAGES- SNALC : DES PRIX DOUX POUR VOS VACANCES !

Depuis 10 ans qu'il existe, le dispositif **AVANTAGES-SNALC** négocie pour vous **des réductions auprès de nombreux partenaires**. Pour cet été, préparez vos vacances avec style et liberté.

DELSEY
PARIS

Voyagez avec élégance

Profitez de réductions sur les bagages Delsey, marque française emblématique. Solides, pratiques et design : vos valises seront prêtes à vous suivre partout cet été.

**Jusqu'à 50 % de réduction
sur une sélection de bagages.**



Voiture POUR TOUS

Louez à petits prix

Besoin d'un véhicule pour partir en vacances ? Voiture Pour Tous propose des locations à tarifs CE avantageux, partout en France. Liberté, simplicité et économies au rendez-vous.

**– 8 % de remise
sur votre location.**



LOCABOAT

Naviguez autrement

Et si vous découvriez la France... au fil de l'eau ? Avec Locaboat, partez en croisière fluviale sans permis, en famille ou entre amis. Une expérience dépaysante et 100 % détente.

**15 % à 20 %
de réduction.**

Retrouvez ces offres, sur le site du SNALC, rubrique **AVANTAGES-SNALC** :
<https://snalc.fr/avantages-snalc/>

Vous pourrez y découvrir les autres partenariats que le SNALC a négociés pour vous.

COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX – MARSEILLE Mme Dany COURTE	SNALC Sébastien LECOURTIER – Les terrasses de l'Adroit – Bât A N 380 – Rue Reine des Alpes – 04400 BARCELONNETTE aix-marseille@snalc.fr – http://www.snalc.org/ – 06 83 51 36 08 – 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)
AMIENS M. Philippe TREPAGNE	SNALC 14, rue Edmond Cavillon – 80270 AIRAINES amiens@snalc.fr – https://snalc-amiens.fr/ – 07 50 52 21 55
BESANCON M. Sébastien VIEILLE	SNALC 31, rue de Bavans – 25113 SAINTE-MARIE besancon@snalc.fr – https://snalc-besancon.fr/ – 06 61 91 30 49
BORDEAUX Mme Christiane REYNIER	SNALC 68, rue de Grelot – 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT bordeaux@snalc.fr – snalcbordeaux.fr – Christiane REYNIER (Présidente) : 06 37 66 60 63 Jean THIL (Secrétaire) : 07 62 55 48 32 – Mickaël LINSEELE (1 ^{er} degré) : 06 12 23 18 23
CLERMONT-FERRAND M. Olivier TÔNTHAT	SNALC Rue du Vieux Pavé – 03160 BOURBON-L'ARCHAMBAULT clermont@snalc.fr – 09 84 46 65 29 – 06 75 94 22 16 – https://snalc-clermont.fr/ Jean-Marc FOURNIER, <i>professeur des écoles</i> (Vice-président) – clermont-1d@snalc.fr – 06 31 04 61 15
CORSE M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI	SNALC M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI – 3, rue de Solferino – 20000 AJACCIO 06 11 27 16 35 – corse@snalc.fr – p.ramacciotti@snalc.fr
CRÉTEIL M. Loïc VATIN	SNALC S3 Créteil 4, rue de Trévis – 75009 PARIS creteil@snalc.fr – https://snalc-creteil.fr/ – 07 82 95 41 42 – 06 22 91 73 27
DIJON M. Maxime REPERT	SNALC Maxime REPERT – 1, rue de la Bouzaize – 21200 BEAUNE dijon@snalc.fr – https://snalc-dijon.fr/ – Maxime REPERT : 06 60 96 07 25 – Arnaud GUEDENET : 06 88 48 26 79
GRENOBLE Mme Anne MUGNIER	SNALC Anne MUGNIER – 71, Chemin de Seylard – 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER grenoble@snalc.fr – www.snalcgrenoble.fr – Anne MUGNIER : 07 50 83 34 92 – Nicolas BERTHIER : 06 59 98 74 56
LA RÉUNION – MAYOTTE M. Guillaume LEFÈVRE	SNALC 375, rue du Maréchal Leclerc – 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION 02 62 21 37 57 – 06 92 61 16 46 – lareunion-mayotte@snalc.fr – www.snalc-reunion.com
LILLE M. Benoît THEUNIS	SNALC 6, rue de la Métairie – 59270 METEREN lille@snalc.fr – http://snalc.lille.free.fr – 09 79 18 16 33 – 03 20 09 48 46 – 03 28 62 37 78
LIMOGES M. Frédéric BAJOR	SNALC La Mazaudon – 87240 AMBAZAC limoges@snalc.fr – https://snalc-limoges.fr – 06 15 10 76 40 – Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 – 1 ^{er} degré : 06 89 32 68 09
LYON M. Christophe PATERNA	SNALC 61, allée Font Bénite – 42155 SAINT-LÉGER-SUR-ROANNE lyon@snalc.fr – https://snalc-lyon.fr/ – 06 32 06 58 03
MONTPELLIER M. Karim EL OUARDI	SNALC 15, rue des Écoles laïques – 34000 MONTPELLIER montpellier@snalc.fr – snalcmontpellier.fr – 06 43 68 52 29 Jessica BOYER (Vice-présidente) : 06 13 41 18 31 – Philippe SCHMITT (Secrétaire) : 06 46 63 38 06
NANCY – METZ Mme Solange DE JÉSUS	SNALC 3, avenue du XX^e Corps – 54000 NANCY nancy-metz@snalc.fr – https://snalc-nancymetz.fr/ – 06 69 08 89 98 – 06 67 54 63 10
NANTES M. Hervé RÉBY	SNALC 38, rue des Écachoires – 44000 NANTES nantes@snalc.fr – https://snalc-nantes.fr/ – 07 71 60 39 58 – 06 41 23 17 29 – Olivier MOREAU (Secrétaire)
NICE Mme Dany COURTE	SNALC 25, avenue Lamartine – Les princes d'Orange – Bât. B – 06600 ANTIBES nice@snalc.fr – www.snalcnice.fr – 06 83 51 36 08 – Françoise TOMASZYK (Secrétaire) : 04 94 91 81 84
NORMANDIE M. Nicolas RAT-GIRAULT	SNALC 4, Square Jean Monnet – 76240 BONSECOURS normandie@snalc.fr – https://snalc-normandie.fr/ – 06 73 34 09 69 Jean LÉONARDON (Secrétaire académique) : 06 88 68 39 33
ORLÉANS – TOURS M. François TESSIER	SNALC 21 bis, rue George Sand – 18100 VIERZON orleans-tours@snalc.fr – https://snalc-orleanstours.fr/ – 06 47 37 43 12 – 02 38 54 91 26
PARIS M. Krisna MITHALAL	SNALC Académie de Paris 30, rue du Sergent Bauchat – 75012 PARIS paris@snalc.fr – https://snalc-paris.fr/ Krisna MITHALAL (Président) : 06 13 12 09 71 – Fabienne LELOUP (Vice-présidente) : 06 59 96 92 41
POITIERS M. Toufic KAYAL	SNALC 15, rue de la Grenouillère – 86340 NIEUIL L'ESPOIR poitiers@snalc.fr – https://snalc-poitiers.fr/ – 06 75 47 26 35 – 05 49 56 75 65
REIMS Mme Eugénie DE ZUTTER	SNALC 59 D, rue de Bezannes – 51100 REIMS reims@snalc.fr – https://snalc-champagne.fr/ – Ardennes : 06 66 33 42 70 – Aube : 06 10 79 39 88 Haute-Marne : 06 32 93 98 45 – Marne : 06 67 62 91 21
RENNES M. Patrick PEREZ	SNALC 3, rue Monseigneur Lebreton – 22130 PLÉVEN rennes@snalc.fr – www.snalcrennes.org – 07 65 26 17 54
STRASBOURG M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ	SNALC 303, route d'Oberhausbergen – 67200 STRASBOURG strasbourg@snalc.fr – https://snalc-strasbourg.fr/ – 07 81 00 85 69 – 06 41 22 81 23
TOULOUSE M. Pierre VAN OMMESLAEGHE	SNALC 23, avenue du 14^e Régiment d'Infanterie – appt. 72 – 31400 TOULOUSE toulouse@snalc.fr – https://snalctoulouse.com/ – 05 61 13 20 78
VERSAILLES Mme Angélique ADAMIK	SNALC Versailles 24, rue Albert Joly – 78000 VERSAILLES versailles@snalc.fr – http://www.snalc-versailles.fr/ – 01 39 51 82 99
DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER M. Frédéric CHEULA	SNALC DETOM 4, rue de Trévis – 75009 PARIS detom@snalc.fr – http://snalc-detom.fr/ – +596 696 77 01 85 (basé en Martinique)

STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est **indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique.** »

- Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.
- Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.
- Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.
- Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.



Adhérez sur
snalc.fr

par prélèvements mensuels, CB ou par virement

15 ANS SANS AUGMENTATION
DES COTISATIONS



LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Professeurs des écoles : 90 € seulement !

PE stagiaires échelon 1 et PE contractuels : 60 €

PE titulaires affectés en outre-mer : 125 €

Vous pouvez aussi bénéficier de TARIFS RÉDUITS

(à déterminer à partir des tarifs pleins de votre catégorie) :

RAPPEL TARIFS PLEINS	60 €	90 €	125 €
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	48 €	72 €	107 €
Demi-traitement / RQTH	36 €	54 €	89 €
CONJOINT d'un adhérent SNALC	45 €	67 €	102 €
CONJOINT d'un adhérent et Temps partiel > 50 %	36 €	54 €	89 €
CONJOINT d'un adhérent et Demi-traitement / RQTH	27 €	40 €	75 €
Disponibilité ou Congé parental	30 €	30 €	30 €

Les adhésions au SNALC comprennent la protection juridique pénale de la Covea-GMF (valeur 35 € environ).
C'est pourquoi, toute adhésion inférieure à 100 euros revient, après déduction fiscale, à 0 €.

CHOISIR LE SNALC

REPRÉSENTATIF PARTOUT ET POUR TOUS : les personnels de l'Éducation nationale. Le SNALC siège au Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM) et vous assiste dans vos recours, dans toutes les DSDEN comme au ministère, quel que soit votre corps. Dans la rue, sur votre lieu de travail, dans les grands médias comme dans les petits, le SNALC porte votre parole, fidèlement et sans langue de bois.

INDÉPENDANT ET EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL : le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et ne peut être attaché à une organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts article 1). Le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État, contrairement aux six autres organisations représentatives.

DES AVANTAGES EXCLUSIFS : outre l'assistance juridique et la protection pénale de la Covea-GMF contre les risques liés au métier (violences, harcèlement, diffamation), le SNALC propose aussi un dispositif d'assistance à la mobilité professionnelle et à la souffrance au travail (coaching, sophrologie) : « mobi-SNALC », ainsi que de nombreuses réductions chez ses partenaires marchands avec le dispositif exclusif « Avantages-SNALC ».

N'HÉSITEZ PLUS !

snalc.fr – bouton « **Adhérer** »